

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 44  
Votes exprimés : 43  
POUR : 43  
CONTRE : 0  
Abstentions : 1  
Date de la convocation :  
27 juin 2023  
Date d'affichage :  
27 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Christophe GENTIL) - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN –  
Absents excusés : Christophe CHEYSSON – Michel CODRAN -  
Absents : Philippe DESCHAUMES - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**MISE EN PLACE D'ESPACES SANS TABAC**

Madame Sandra PICART, Vice-Présidente, explique que la Communauté de Communes souhaite singulariser le tabagisme et limiter l'exposition au tabagisme passif des jeunes. Ces actions visent à réduire leur initiation au tabagisme.

Les « espaces sans tabac » sont des lieux extérieurs délimités et/ou identifiés à l'aide de panneaux et de marquages au sol. La consommation de tabac y est interdite.

Cette action est un programme national mené par la Ligue contre le cancer et financé par la CPAM. Des actions seront menées en parallèle avec Tab'agir pour apporter une aide à ceux qui souhaitent arrêter de fumer.

Elle propose au Conseil Communautaire de mettre en place des « espaces sans tabac » devant les écoles de notre territoire (Guillon, Montréal, Thizy, L'Isle sur Serein, Joux la Ville, Précý le Sec et Noyers), les gymnases de Guillon et l'Isle sur Serein, la maison de santé de Guillon et l'espace constitué de l'espace santé et de la Maison d'assistante Maternelle à Noyers.

Les Maires des communes concernées, s'ils y sont favorables, devront rédiger un arrêté d'interdiction de fumer dans les zones concernées.

La Communauté de Communes du Serein et la Ligue contre le cancer signeront une convention de partenariat relative aux espaces labellisés sans tabac.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 43 voix POUR et 1 abstention (Claude CATRIN),

VALIDE la mise en place d'Espace sans Tabac devant les écoles, les gymnase et maison de santé du territoire.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec la Ligue Contre le Cancer et toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Nadine LEGENDRE



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIÉE LE 06/07/2023



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com